

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2016

Date de convocation : le 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Etaient présents : Mmes FOUCHER-MAUPETIT, BRILLARD, GUITTON, TONDEREAU, DEFAYOLLE, Mrs BELLANGER, COLLONNIER, LEPAGE, DUCHATEAU, LIMOUZIN, THEOPHILE lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusées :

Mme GROULT et M. LETANG qui a donné pouvoir à M. Théophile.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Pascal DUCHATEAU est désigné pour remplir cette fonction.

Mme le Maire précise que le conseil municipal a été convoqué en séance extra ordinaire afin de pouvoir délibérer sur le montant du loyer du 9 rue du Parc dont le bail prendra effet dès le 01 janvier 2017.

1) BAIL COMMERCIAL 9 RUE DU PARC

Mme le Maire rappelle que des travaux de rénovation ont été faits sur le bâtiment situé 9 Rue du Parc afin de pouvoir y accueillir une entreprise.

Un garagiste ayant demandé à bénéficier de l'emplacement, Mme le Maire propose aux membres présents d'établir un bail commercial.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de Commerce,

Sur le rapport de Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT et sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal présent,

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec la société « AUTO DP 41 » pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 01 janvier 2017.

DIT que les locaux donnés à bail sont situés 9 Rue du Parc à Selommès (41100), cadastré G 644 et comprennent au rez-de-chaussée une salle public, un bureau, un vestiaire, des sanitaires, un atelier, surface locative d'environ 300 m².

PRECISE que le montant du loyer annuel est fixé à 7 200 euros (sept mille deux cents euros), hors charges révisable tous les trois ans à la date anniversaire du bail et que l'indice de base pour la première indexation du loyer sera l'Indice National du Coût de la Construction publié par l'INSEE connu à la date de signature du bail.

La séance est levée à 22h40